

L'An **DEUX MIL DIX-NEUF**, le **VINGT HUIT MAI** à dix-neuf heures trente six, le conseil municipal dûment convoqué le 21 mai, en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LUTZ, Maire.

Etaient présents : Mme M. LUTZ, Maire,

Mmes M. FROSSARD, C. GUENOT, M. JUILIEN, MM. M. CORBOZ, M. COUTIN, S. Adjoints,  
Mmes J CORRE, L GODENIR, B BELLIARD L. LITTOZ MM. N. BALMONT, M. BERTON, M.  
MILLET-URSIN, M. VINCENT.

Etaient excusés : M. S RECOQUE a donné procuration à Mme M LUTZ

Mme F. ZINGER, a donné procuration à Mme C GUENOT  
Mme FORESTIER a donné pouvoir à M. M MILLET-URSIN  
Mme C JULLIARD a donné procuration à M. M BERTON  
Mme M CHAMPION a donné procuration à Mme M JUILIEN  
M. J MERILLON a donné procuration à M. M CORBOZ  
M. M BLAMPEY, M. JP. BAUDRANT, Mme J DELANNOY, M. JP LITTOZ MONNET, Mme M  
MADDALENA,  
M. N SALLAZ, M. JL. RAVELLI.

Secrétaire de séance : Mme M. JUILIEN

Le quorum étant atteint, Mme Le Maire ouvre la séance à 19h36.

### **1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 avril 2019**

Il s'agit pour les élus d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui leur a été transmis. C'est l'occasion de signaler les éventuelles erreurs ou omissions.

**Approbation à l'unanimité.**

### **2- Approbation des comptes de gestion 2018**

La comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire et le trésorier, comptable de la commune, il y a deux types de comptes : d'une part, le compte du maire (compte administratif) et, d'autre part, celui du comptable (compte de gestion). Le compte de gestion est confectionné par le comptable qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire.

Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif. Cette concordance se vérifie notamment par comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant respectivement dans le compte administratif et dans le compte de gestion, période complémentaire incluse.

Le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Les synthèses des comptes de gestion produits par le trésorier municipal ont été joints en annexe de la note de synthèse.

## a. Budget principal

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 640 811,29	4 369 256,29	7 010 067,58
Titres de recettes émis (b)	1 002 242,65	4 030 410,55	5 032 653,20
Réductions de titres (c)		27 615,80	27 615,80
Recettes nettes (d = b - c)	1 002 242,65	4 002 794,75	5 005 037,40
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 640 811,29	4 369 256,29	7 010 067,58
Mandats émis (f)	925 842,53	3 641 814,99	4 567 657,52
Annulations de mandats (g)		21 220,86	21 220,86
Dépenses nettes (h = f - g)	925 842,53	3 620 594,13	4 546 436,66
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	76 400,12	382 200,62	458 600,74
(h - d) Déficit			

Il est proposé d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion tel que présenté par le comptable est conforme au résultat présenté au compte administratif 2018 du budget principal.

### Approbation à l'unanimité

## b. Budget annexe Port plage

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	644 345,00	186 803,00	831 148,00
Titres de recettes émis (b)	70 933,66	183 163,16	254 096,82
Réductions de titres (c)		4 453,63	4 453,63
Recettes nettes (d = b - c)	70 933,66	178 709,53	249 643,19
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	644 345,00	186 803,00	831 148,00
Mandats émis (f)	94 076,99	176 807,26	270 884,25
Annulations de mandats (g)	43 667,99	1 296,92	44 964,91
Dépenses nettes (h = f - g)	50 409,00	175 510,34	225 919,34
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	20 524,66	3 199,19	23 723,85
(h - d) Déficit			

Il est proposé d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion tel que présenté par le comptable est conforme au résultat présenté au compte administratif 2018 du budget annexe port – plage.

### Approbation à l'unanimité

### **c. Budget annexe concession portuaire**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 081 000,00	70 000,00	1 151 000,00
Titres de recettes émis (b)	420 000,00	166 370,00	586 370,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	420 000,00	166 370,00	586 370,00
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 081 000,00	70 000,00	1 151 000,00
Mandats émis (f)	275 473,01	32 918,49	308 391,50
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	275 473,01	32 918,49	308 391,50
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	144 526,99	133 451,51	277 978,50
(h - d) Déficit			

Il est proposé d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion tel que présenté par le comptable est conforme au résultat présenté au compte administratif 2018 du budget annexe concession portuaire.

### **Approbation à l'unanimité**

### **d. Budget annexe eau**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	183 075,00	103 831,00	286 906,00
Titres de recettes émis (b)	87 956,18	88 138,47	176 094,65
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	87 956,18	88 138,47	176 094,65
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	183 075,00	103 831,00	286 906,00
Mandats émis (f)	29 675,44	67 171,15	96 846,59
Annulations de mandats (g)		151,39	151,39
Dépenses nettes (h = f - g)	29 675,44	67 019,76	96 695,20
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	58 280,74	21 118,71	79 399,45
(h - d) Déficit			

Il est proposé d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion tel que présenté par le comptable est conforme au résultat présenté au compte administratif 2018 du budget annexe eau.

### **Approbation à l'unanimité**

## e. Budget annexe Forêts

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	60 361,00	59 218,00	119 579,00
Titres de recettes émis (b)	1 530,87	50 048,98	51 579,85
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 530,87	50 048,98	51 579,85
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	60 361,00	59 218,00	119 579,00
Mandats émis (f)	10 005,06	12 403,52	22 408,58
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	10 005,06	12 403,52	22 408,58
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		37 645,46	29 171,27
(h - d) Déficit	8 474,19		

Il est proposé d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion tel que présenté par le comptable est conforme au résultat présenté au compte administratif 2018 du budget annexe Forêts.

### **Approbation à l'unanimité**

### **3- Approbation des comptes administratifs 2018**

Le budget primitif et le budget supplémentaire sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif. Le compte administratif est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

L'ensemble des documents synthétiques des comptes administratifs ont été présentés en Annexe 2 de la note de synthèse.

La présentation des comptes administratifs est opérée par Mme Martine Frossard, le vote du compte administratif devant se dérouler en l'absence du Maire. En conséquence, Mme Le Maire quitte la salle du Conseil Municipal à 19h52.

### **a. Budget principal**

Le compte administratif 2018 du budget principal, est conforme au compte de gestion 2018 produit par le trésorier municipal. Il s'établit comme suit :

#### **Résultat de de l'exercice 2018:**

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	3 620 594.13€	4 002 794.75€	382 200.62€
INVESTISSEMENT	925 842.53€	1 002 242.65€	76 400.12€
RESULTAT	4 546 436.66€	5 005 037.40€	458 600.74€

## En synthèse avec report de l'exercice 2017 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	- €	408 259,80 €	437 783,21 €	- €	437 783,21 €	408 259,80 €
Opérations de l'exercice	3 620 594,13 €	4 002 794,95 €	925 842,53 €	1 002 242,65 €	4 546 436,66 €	5 005 037,60 €
Totaux	3 620 594,13 €	4 411 054,75 €	1 363 625,74 €	1 002 242,65 €	4 984 219,87 €	5 413 297,40 €
Résultat de clôture	- €	790 460,62 €	361 383,09 €	- €	- €	429 077,53 €
	Besoin de financement de la section d'invest		361 383,09 €	(1)		
	Excédent de financement de la section d'invest		- €	(2)		
	Restes à réaliser		352 769,74 €		381 066,00 €	(3) et (4)
	Besoin de financement au titre des R.A.R.		- €	(5)=(3)-(4)		
	Excédent de financement au titre des R.A.R.		28 296,26 €	(6)=(4)-(3)		
	Besoin de financement au titre des op diverses		- €	(7) rep/prov, cautions à reverser, etc...		
	Excédent de financement au titre des op diverses		- €	(8) cautions personnelles, provisions nouvelles, etc...		
	Besoin de financement global		333 086,83 €	=(1)-(2)+(5)-(6)+(7)-(8)		
	Excédent de financement global		- €	=(2)-(1)+(6)-(5)+(8)-(7)		

**En l'absence du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

### **b. Budget annexe Port plage**

Le compte administratif 2018 du budget annexe port plage, est conforme au compte de gestion 2018 produit par le trésorier municipal. Il s'établit comme suit :

#### **Résultat de de l'exercice 2018:**

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	175 510.34€	178 709.53€	3 199.19€
INVESTISSEMENT	50 409.00€	70 933.66€	20 524.66€
RESULTAT	225 919.34€	249 643.19€	23 723.85€

#### **En synthèse avec report de l'exercice 2017 :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	- €		107 430,69 €		107 430,69 €	- €
Opérations de l'exercice	175 510,34 €	178 709,53 €	50 409,00 €	70 933,66 €	225 919,34 €	249 643,19 €
Totaux	175 510,34 €	178 709,53 €	157 839,69 €	70 933,66 €	333 350,03 €	249 643,19 €
Résultat de clôture	- €	3 199,19 €	86 906,03 €	- €	83 706,84 €	- €
	Besoin de financement de la section d'invest		86 906,03 €	(1)		
	Excédent de financement de la section d'invest		- €	(2)		
	Restes à réaliser		9 950,00 €		- €	(3) et (4)
	Besoin de financement au titre des R.A.R.		9 950,00 €	(5)=(3)-(4)		
	Excédent de financement au titre des R.A.R.		- €	(6)=(4)-(3)		
	Besoin de financement au titre des op diverses		- €	(7) rep/prov, cautions à reverser, etc...		
	Excédent de financement au titre des op diverses		- €	(8) cautions personnelles, provisions nouvelles, etc...		
	Besoin de financement global		96 856,03 €	=(1)-(2)+(5)-(6)+(7)-(8)		
	Excédent de financement global		- €	=(2)-(1)+(6)-(5)+(8)-(7)		

**En l'absence du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

### **c. Budget annexe concession portuaire**

Le compte administratif 2018 du budget annexe concession portuaire, est conforme au compte de gestion 2018 produit par le trésorier municipal. Il s'établit comme suit :

#### **Résultat de de l'exercice 2018:**

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	32 918.49€	166 370.00€	133 451.51€
INVESTISSEMENT	275 473.01€	420 000.00€	144 526.99€
RESULTAT	308 391.50€	586 370.00€	277 978.50€

**En synthèse, (pas de report de l'exercice N-1, le budget ayant été créé en 2018):**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés	- €			- €	- €	- €
Opérations de l'exercice	32 918,49 €	166 370,00 €	275 473,01 €	420 000,00 €	308 391,50 €	586 370,00 €
Totaux	32 918,49 €	166 370,00 €	275 473,01 €	420 000,00 €	308 391,50 €	586 370,00 €
Résultat de clôture	- €	133 451,51 €	- €	144 526,99 €	- €	277 978,50 €
	Besoin de financement de la section d'invest		- €	(1)		
	Excédent de financement de la section d'invest		144 526,99 €	(2)		
		Restes à réaliser	779 914,64 €		(3) et (4)	
	Besoin de financement au titre des R.A.R.		779 914,64 €	(5)=(3)-(4)		
	Excédent de financement au titre des R.A.R.		- €	(6)=(4)-(3)		
	Besoin de financement au titre des op diverses		- €	(7) rep/prov, cautions à reverser, etc...		
	Excédent de financement au titre des op diverses		- €	(8) cautions personnelles, poisons nouvelles, etc...		
	Besoin de financement global		635 387,65 €	=(1)-(2)+(5)-(6)+(7)-(8)		
	Excédent de financement global		- €	=(2)-(1)+(6)-(5)+(8)-(7)		

**En l'absence du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

#### d. Budget annexe eau

Le compte administratif 2018 du budget annexe eau, est conforme au compte de gestion 2018 produit par le trésorier municipal. Il s'établit comme suit :

##### **Résultat de de l'exercice 2018:**

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	67 019.76€	88 138.47€	21 118.71€
INVESTISSEMENT	29 675.44€	87 956.18€	58 280.74€
RESULTAT	96 695.20€	176 094.65€	79 399.45€

##### **En synthèse avec report de l'exercice 2017 :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés	- €	8 253,74 €	21 163,73 €	- €	21 163,73 €	8 253,74 €
Opérations de l'exercice	67 019,76 €	88 138,47 €	29 675,44 €	87 956,18 €	96 695,20 €	176 094,65 €
Totaux	67 019,76 €	96 392,21 €	50 839,17 €	87 956,18 €	117 858,93 €	184 348,39 €
Résultat de clôture	- €	29 372,45 €	- €	37 117,01 €	- €	66 489,46 €
	Besoin de financement de la section d'invest		- €	(1)		
	Excédent de financement de la section d'invest		37 117,01 €	(2)		
		Restes à réaliser	- €		- €	(3) et (4)
	Besoin de financement au titre des R.A.R.		- €	(5)=(3)-(4)		
	Excédent de financement au titre des R.A.R.		- €	(6)=(4)-(3)		
	Besoin de financement au titre des op diverses		- €	(7) rep/prov, cautions à reverser, etc...		
	Excédent de financement au titre des op diverses		- €	(8) cautions personnelles, poisons nouvelles, etc...		
	Besoin de financement global		- €	=(1)-(2)+(5)-(6)+(7)-(8)		
	Excédent de financement global		37 117,01 €	=(2)-(1)+(6)-(5)+(8)-(7)		

**En l'absence du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

#### e. Budget annexe Forêts

Le compte administratif 2018 du budget annexe forêts, est conforme au compte de gestion 2018 produit par le trésorier municipal. Il s'établit comme suit :

##### **Résultat de de l'exercice 2018:**

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	12 403.52€	50 048.98€	37 645.46€
INVESTISSEMENT	10 005.06€	1 530.87€	- 8 474.19€
RESULTAT	22 408.58€	51 579.85€	29 171.27€

## En synthèse avec report de l'exercice 2017 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	- €	24 217,83 €	- €	14 278,13 €	- €	38 495,96 €
Opérations de l'exercice	12 403,52 €	50 048,98 €	10 005,06 €	1 530,87 €	22 408,58 €	51 579,85 €
Totaux	12 403,52 €	74 266,81 €	10 005,06 €	15 809,00 €	22 408,58 €	90 075,81 €
Résultat de clôture	- €	61 863,29 €	- €	5 803,94 €	- €	67 667,23 €
	Besoin de financement de la section d'invest		- €	(1)		
	Excédent de financement de la section d'invest		5 803,94 €	(2)		
		Restes à réaliser			- €	(3) et (4)
	Besoin de financement au titre des R.A.R.		- €	(5)=(3)-(4)		
	Excédent de financement au titre des R.A.R.		- €	(6)=(4)-(3)		
	Besoin de financement au titre des op diverses		- €	(7) rep/prov, cautions à reverser, etc...		
	Excédent de financement au titre des op diverses		- €	(8) cautions personnelles, poisons nouvelles, etc...		
	Besoin de financement global		- €	=(1)-(2)+(5)-(6)+(7)-(8)		
	Excédent de financement global		5 803,94 €	=(2)-(1)+(6)-(5)+(8)-(7)		

### En l'absence du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

A l'issue de la présentation des compte administratifs par Mme Frossard et leur approbation par les membre du Conseil Municipal présents, Mme Le maire revient en séance à 20h03

## 4- Affectation des résultats 2018

Les documents synthétiques de présentation ont été joints en annexe 2 de la note de synthèse.

### a. Budget principal

Après avoir approuvé le compte administratif 2018 du budget principal, il est proposé d'affecter les résultats constatés comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 333 086,83€ au compte 1068 de la section d'investissement
- Reprise des résultats comme suit :
  - 457 373,79€ au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)
  - - 361 383,09 € au compte 001 (résultat d'investissement reporté)

### Approbation à l'unanimité

### b. Budget annexe Port plage

Après avoir approuvé le compte administratif 2018 du budget annexe Port plage, il est proposé d'affecter les résultats constatés comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 3 199,19€ au compte 1068 de la section d'investissement
- Reprise du résultat de la section d'investissement – 86 906,03 € au compte 001 (résultat d'investissement reporté)

### Approbation à l'unanimité

### c. Budget annexe concession portuaire

Après avoir approuvé le compte administratif 2018 du budget annexe concession portuaire, il est proposé d'affecter les résultats constatés comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 133 451,51 € au compte 1068 de la section d'investissement
- Reprise des résultats comme suit 144 526,99€ au compte 001 (résultat d'investissement reporté)
- Approbation à l'unanimité

#### **d. Budget annexe eau**

Après avoir approuvé le compte administratif 2018 du budget annexe eau, il est proposé d'affecter les résultats constatés comme suit :

- Reprise du résultat de la section d'exploitation de 29 372.45€ au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)
- Reprise du résultat de la section d'investissement de 37 117.01€ au compte 001 (résultat d'investissement reporté)

#### **Approbation à l'unanimité**

#### **e. Budget annexe Forêts**

Après avoir approuvé le compte administratif 2018 du budget annexe forêts, il est proposé d'affecter les résultats constatés comme suit :

- Reprise du résultat de la section d'exploitation de 61 863.29€ au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)
- Reprise du résultat de la section d'investissement de 5 803.94€ au compte 001 (résultat d'investissement reporté)

#### **Approbation à l'unanimité**

### **5- Attribution des subventions 2019 aux associations.**

A l'occasion de l'approbation du vote du budget principal, le Conseil Municipal a fixé le montant de l'enveloppe dédiée au soutien financier aux associations à 59 700€.

Il est proposé d'attribuer les montants maximums suivant aux associations ayant transmis leur demande de subvention au titre de l'année 2019 :

<b>Budget Principal</b>	<b>Subventions versées en 2018</b>	<b>Proposition 2019</b>	<b>Date d'attribution</b>
Association du personnel communal	€ 20 484	En cours de calcul estim° max 22 000€	CM juin 2019
Coopérative de école maternelle	€ 3 240	3 240€	CM 28/05/19
Coopérative de école maternelle (piscine)	€ 2 520	2 520€	CM 28/05/19
Coopérative de l'école primaire chef lieu	€ 6 840	6 840€	CM 28/05/19
Coopérative de l'école primaire chef lieu (piscine)	€ 5 490	5 490€	CM 28/05/19
Ski Club (feu d'artifice du 14 juillet)	€ 4 680	5 000€	CM 28/05/19
Association des lieutenants de louveterie	€ 200	200€	CM 28/05/19
Comité des fêtes (vin d'honneur salon du goût)	€ 200	200€	CM 27/02/19
Association Loisirs et Culture	90.80 €	Pas de demande	
Ass. Musique et Nature en Bauges (concert)	€ 5 000	Pas de demande	



USEP	€	780	997€	CM 28/05/19
Concert sur la plage – 28 juin 2019	€	10 000	10 000€	CM 28/05/19
Soirée Jazz sur la plage	€	500	Pas de demande	
Festival des sources sonores – Ecole de musique			2500€	CM 28/05/19
<b>Total</b>		<b>59 524.80€</b>	<b>58 987€</b>	

Il est rappelé que le montant de la subvention octroyée par la collectivité ne peut excéder 80% du budget total de l'opération ou de l'activité soutenue financièrement.

### **Approbation à l'unanimité**

#### **6- Projet de convention d'entente intercommunale pour la gestion de service et d'équipements communs et pour le soutien au monde associatif.**

Il existe sur le territoire intercommunal des équipements qui par leur spécificité, accueillent un public plus large que les seuls habitants de la Commune qui en est propriétaire. Il s'agit notamment d'équipements dédiés à la culture, aux loisirs et au sport, support de la qualité de vie locale et du dynamisme associatif.

En 2018, certaines communes du territoire intercommunal ont tenté de trouver une solution pérenne à la question du cofinancement et de la cogestion de certains services à travers une convention d'entente.

Une première convention dite « de solidarité » avait été signée par 3 communes (Doussard, Faverges-Seythenex et Lathuile). Cette convention, par son système vertical partant de la commune centre, sa complexité, la question des tarifs différenciés et les difficultés à l'élargir aux équipements sportifs, a trouvé sa limite. De même, 2 autres conventions régissent le financement des centres de loisirs de l'été et des petites vacances, en partie signées par d'autres communes. Ces éléments rendent illisible, peu pertinent et peu durable cette méthode.

C'est en ce sens que les communes ont souhaité développer une véritable convention de partenariat, plus horizontale, qui permet d'envisager dans la durée l'évolution des politiques publiques territoriales.

Les Communes du territoire intercommunal ont travaillé au sein d'un groupe de travail qui a permis de définir les enjeux d'une coopération entre communes dans l'intérêt de leurs usagers et du monde associatif local. Ce premier travail a ensuite fait l'objet d'un travail en groupe spécifique au sein du Conseil Municipal de Doussard. Ce travail a permis d'apporter des précisions et des clarifications quant aux objectifs de la convention d'entente et de préciser les enjeux pour la Commune de Doussard et ses usagers.

Le projet de convention présenté en annexe 3 est le fruit de ces travaux entre communes et au sein du groupe de travail de Doussard.

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal, les demandes de précision transmise par M. Coutin qui a participé au groupe de travail. Pour y répondre, Mme Le Maire a sollicité en amont de la séance une réponse écrite au Maire de Faverges-Seythenex. Elle en fait lecture aux membres présents.

M. Coutin reconnaît que cette convention est une grande avancée par rapport à la précédente convention qu'il a attaqué dans son recours contre la Commune de Doussard. Il s'interroge tout de même sur la façon dont les associations auront la liberté d'adhérer ou pas au principe de ce partenariat financier. Selon lui, la forme de partenariat qu'il leur est proposé, pourrait entraver leur liberté à définir unilatéralement les tarifs proposés à leurs adhérents.

Mme Le Maire rappelle que dans le cadre d'un partenariat, les associations sont libres d'adhérer. Le partenariat leur garantit des subventions de fonctionnement qui doivent leur permettre de pratiquer une tarification différenciée pour les adhérents des communes membres de l'entente.

Le projet d'entente ne porte pas sur les équipements du tennis de Doussard contrairement à ceux de Faverges. Il s'agit d'un choix opéré dans le cadre du travail de préparation de la convention avec les autres communes car il a été considéré que ces équipements faisaient partie du contrat de délégation consentie par la Commune au gérant du snack du complexe sportif. M. Coutin considère que la DSP porte à titre principal sur le snack et non sur l'entretien des tennis. Mme Le Maire lui indique que ces équipements pourront être intégrés dans l'entente si l'accord de toutes les communes membres est obtenu. C'est le principe de l'entente, son périmètre peut évoluer selon la volonté contractuelle de ses membres.

Concernant les coûts de gestion des différents équipements, M. Coutin s'interroge sur l'hétérogénéité des charges constatées dans le tableau de répartition des participations. Réponse lui est faite, cela est inhérent aux modes de gestion propres aux Communes propriétaires. Ces coûts pourront s'affiner dans le temps avec la mise en place d'outils d'analyse financière plus fins.

Enfin M. Coutin demande à ce que soit explicité le choix d'un subventionnement des associations à hauteur de 20%. Il s'agit ici de l'accord des communes ayant participé à l'élaboration du projet d'entente, de verser 20% du montant accordé par Faverges-Seythenex, à ces associations. Selon M. Coutin cette position est une ingérence dans la vie des associations qui sont liées par leur partenariat financier avec les communes de l'entente.

Ensuite, sur la base du tableau présenté sur la projection des coûts de l'entente, le mode de calcul des participations est réexplicité. Il est alors confirmé que la participation à la Soierie concernera aussi l'accueil des enfants de Doussard pendant les vacances scolaires.

Mme le Maire indique que le projet d'entente a été élaboré en collaboration avec les services de légalité de la Préfecture et avec le conseil d'un cabinet d'avocats.

Marielle Juilien, rappelle que l'adhésion à l'entente est un enjeu pour les administrés, qui va permettre, aux familles, notamment celles à faible revenu, d'accéder à des services de qualité. Elle voit aussi dans ce projet une réelle opportunité de travailler en commun entre communes.

Enfin, M. Coutin interroge le maire afin de savoir si la Commune va se défendre suite à son « attaque ». Il fait référence à son recours devant le Tribunal Administratif en vue de faire annuler la convention d'entente actuelle.

Mme Le Maire lui indique qu'elle se défendra et qu'elle travaille à la réponse de la Commune de Doussard.

M. Coutin se réjouit que cette nouvelle convention ne porte pas les mêmes illégalités que la précédente convention d'entente.

**Approbation à la majorité** : 4 abstentions (MM COUTIN, LITTOZ, BERTON ET Mme JULLIARD) – 16 pours.

## **7- Demande de subvention pour la réalisation de travaux, Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité avec le Conseil Départemental.**

La Commune peut bénéficier du concours financier d'autres collectivités et notamment du Conseil Départemental pour la soutenir dans les travaux qu'elle doit mettre en œuvre pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité de son territoire.

Pour l'année 2019, plusieurs opérations ont été identifiées comme éligibles au contrat d'avenir et de solidarité (CDAS), il convient donc d'autoriser Mme Le Maire à entreprendre les

démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions et l'autoriser à signer tout document afférent à ces démarches.

Opération	Montant estimatif HT	Montant estimatif TTC	Date de réalisation
<b><u>Parking Glières</u></b> , aménagement en matériaux poreux écologiques	20 834€	25 000€	Eté 2019
<b><u>Sanitaires publics PMR autonettoyants – secteur Glières</u></b> Mise en place de module auto-nettoyant aux abords de la voie verte nouvellement mise en service	33 333.00€	40 000€	Début 2020
<b><u>Sanitaires publics PMR autonettoyants – site d'atterrissage de vol libre</u></b> Mise en place de module auto-nettoyant pour mieux répondre aux usagers de la piste d'atterrissage de vol libre et aux usagers de la salle polyvalente	33 333.00€	40 000€	4 <sup>ème</sup> trimestre 2019
<b><u>Aménagement voie douce le long de la RD 181</u></b> Sécurisation des déplacements doux en milieu urbain, mise en place une liaison entre la piste cyclable et le centre-bourg très fréquentée par les scolaires	79 167€	95 000€	Courant 2020
<b><u>Passerelle piétonne sur l'Ire au niveau de la Poste</u></b> Sécurisation du carrefour de la Poste – Groupe scolaire en lien avec la création des nouveaux logements secteur de la Cordice.	91 550€	110 000€	Début 2021

### **Approbation à l'unanimité**

#### **8- SYANE : approbation du GER 2019**

Le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2019, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION – Programme 2019:

d'un montant global estimé à	35 922.00 € TTC
avec une participation communale s'élevant à	18 624.29 €
et des frais généraux s'élevant à	1 077 €

Pour rappel, il est prévu au budget prévisionnel 2019 une dépense de 12 000€ pour la réalisation du programme GER 2019. A cela s'ajoute un reliquat de participation de 9 056€ au titre de la réalisation du programme 2018 portant à 21 056€ la capacité de la Commune à la prise en charge de sa part de travaux au programme GER 2019.

Aussi, il est proposé d'approuver le plan de financement des opérations à programmer, et notamment la répartition financière proposée, et de s'engager à verser au SYANE :

- sa participation financière à cette opération soit 80% du montant des frais généraux (3 % du montant TTC des travaux et des honoraires divers), soit 1 077€, sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération et à verser au SYANE, sous forme de fonds propres,
- la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 14 898€. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

#### **Approbation à l'unanimité**

### **9- Gestion des forêts : demande de d'application du régime forestier complémentaire**

Après plusieurs prospections réalisées sur les territoires de Doussard et Chevaline, la possibilité d'appliquer le régime forestier en application du L211-1 du code forestier sur certaines parcelles appartenant à la Commune a pu être observée.

Aussi la Commune demande l'application du Régime Forestier pour les parcelles présentées en annexe 5 de la note de synthèse afin d'en garantir une gestion durable.

Le référent ONF sera invité à venir présenter l'action sur la Commune lors du Conseil Municipal du mois de juillet.

#### **Approbation à l'unanimité**

### **10- CCSLA : Avis sur la suppression de la ZAC de la gare suite à la prise de compétence intercommunale en matière de développement économique.**

A l'origine la zone d'activité commerciale (ZAC) de la gare était un projet communal lié à la mise en place du PLU sur la commune de Doussard.

La zone concernée, située au Nord/Est de la commune en bordure de la RD 1508 (ex RN 508), qui relie l'axe Annecy/Albertville, est une friche industrielle sur le site de l'ancienne gare de Doussard, désaffectée depuis 1958.

Plusieurs activités lui étaient liées : l'hôtel de la gare, sinistré par un incendie depuis plusieurs années, et l'usine SPPS/FACEL-FRANCE, fermée depuis l'incendie de 2000 et classée comme dangereuse.

La ZAC est située, en bordure d'une voie classée à grande circulation au nord, à l'entrée du chef-lieu de commune, d'une zone d'activités à l'Est et d'une zone d'habitat au sud. Cette zone est très visible au sein de la plaine et ouverte sur le grand paysage.

Dans le cadre de la révision du POS de 1987, la zone était classée UX. La commune de Doussard a souhaité alors réaménager cette friche industrielle en zone d'activité. Une étude de faisabilité et un avant-projet ont permis de déterminer la vocation de la zone, proposant un programme global d'aménagement et de réalisations.

La Communauté de Commune du pays de Faverges par délibération du 30 août 2001 a modifié ses statuts en intégrant dans le groupe « développement économique », la compétence gestion et aménagement de la zone de la Gare.

En novembre 2001, l'étude de faisabilité close, le projet de réaménagement de cette friche pour créer une zone d'activités commerciales et de services à la personne est approuvé.

Le 21 février 2002, le conseil communautaire délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de concertation qui doivent associer pendant la durée de l'élaboration du dossier les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées (représentants agricole).

Le conseil communautaire délibère également sur une convention pour une assistance à la création de la ZAC de la gare.

En mars 2002, l'avant-projet de la ZAC est présenté et mis à disposition du public. Une esquisse d'aménagement est proposée avec :

- La création d'une voie servant à la fois l'accès de la nouvelle zone et de celle des Vernays,
- Le déplacement de la promenade cyclable pour supprimer un croisement avec la circulation,
- La création d'environ 7500 m<sup>2</sup> de SHON (Surface Hors Œuvre Nette) de bâtiments d'activités commerciales, accompagnés d'environ 300 places de stationnement et de 10 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts.

Le 16 avril 2003 après avoir tiré le bilan de la concertation, le dossier de création de ZAC est approuvé par le conseil communautaire.

En juin 2003, un dossier de consultation est remis à 3 aménageurs retenus.

Un schéma d'organisation est proposé avec 4 pôles distincts : maison, alimentation, vêtements et sports.

Dès novembre 2002, jusqu'au mois d'avril 2003, la communauté de communes engage une démarche d'acquisition foncière des terrains constitutifs de la zone. Afin d'assurer la maîtrise du foncier, il est nécessaire de solliciter l'utilité publique du projet.

Pour déterminer l'emprise exacte des parcelles à acquérir et recenser les propriétaires, l'enquête parcellaire a lieu conjointement avec l'enquête préalable à la DUP.

La communauté de communes rachète les terrains communaux, ceux appartenant au SILA et certains terrains privés. Mais dans deux cas l'achat s'avère bloqué.

La DUP n'aboutira pas suite à l'avis défavorable du commissaire enquêteur en date du 26 mars 2004. Dans le même temps le PLU de Doussard est annulé par le Tribunal Administratif, ce qui a pour conséquence de réintroduire automatiquement l'ancien document d'urbanisme qui ne permet pas un projet à caractère commercial et de services sur ce secteur.

La problématique foncière ainsi qu'une opposition de principe d'une association environnementale feront renoncer les élus au projet dans cette configuration.

Le dossier de ZAC est donc mis en attente, malgré une volonté des élus de poursuivre la réflexion et de porter un projet intercommunal sur ce secteur de la Gare qui n'en reste pas moins stratégique et attractif pour un ensemble d'acteurs économiques.

Lors d'échange avec la Chambre de Commerce et d'Industrie émerge l'idée d'une zone orientée vers le sport et le loisir.

Depuis 2018, une étude de programmation pour l'aménagement et le développement d'un pôle touristique et logistique sur le site de la gare de Doussard est en phase de programmation.

Aujourd'hui, la justification de la suppression de la ZAC de la Gare est principalement motivée par une problématique foncière qui est maintenant résolue et d'autre part, dans le futur mode de gestion de la zone, la collectivité restera propriétaire du foncier. Il est précisé que la suppression de la ZAC a pour effet de revenir au régime de droit commun pour la perception de la part communale de la taxe d'aménagement sur son périmètre.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la suppression de la ZAC de la gare.

### **Approbation à l'unanimité**

#### **11- Conservatoire du littoral : avis sur l'acquisition de parcelles.**

Le Conservatoire du Littoral informe la commune qu'il est susceptible d'acquérir la parcelle suivante, située au cœur de la partie sud des marais de la Cluse d'Annecy, section B n°500 d'une superficie de 2 819m<sup>2</sup>.

Des habitats rares ou caractéristiques ainsi que des espèces faunistiques et floristiques se sont développés au sein de cette zone humide d'importance régionale. Les marais constituent un

espace remarquable à protéger, où l'agriculture a toute sa place. Ces parcelles vont permettre de former progressivement des entités homogènes propice à une gestion plus efficace par le Conservatoire d'espaces naturels de la Haute-Savoie et les exploitants en place.

### **Avis favorable à l'unanimité.**

Mme le Maire en profite pour informer le Conseil Municipal que la SAFER propose à la Commune d'acheter des parcelles de l'autre côté de la RD. Ces parcelles pourraient permettre de faire un déversoir pour Solier. Elle a saisi le Conservatoire du littoral pour savoir si il pouvait être intéressé à se porter acquéreur.

Par ailleurs, sur ce même secteur, il y a beaucoup de biens sans maître. Aussi ASTER se propose de porter une procédure pour récupérer ces terrains. Pour cela, le service foncier de la Commune doit transmettre les coordonnées des différents propriétaires.

## **12- Questions diverses**

- **Travaux : état d'avancement des chantiers en cours par M. Corboz, adjoint aux travaux :**
  - **Voie verte**, travaux en partie finis. Toutefois la voie cyclable n'est pas praticable car il subsiste un poteau téléphonique dans son emprise. Le conseil départemental est en attente de l'intervention d'Orange pour l'effacement des réseaux aériens. L'entreprise Orange avait pourtant été saisie en novembre 2018 d'une demande en ce sens.  
L'aménagement en bord de lac plait beaucoup, de nombreux usagers s'y arrêtent.  
Le traçage de l'axe médian se fera en même temps que le traçage de la piste cyclable.  
Entre la voie voiture et voie vélo, il y aura un terreplein arboré.
  - **Port** : travaux en cours de finition, réception des travaux la semaine prochaine. Les accostages des bateaux touristiques se passent bien.
  - **Pôle lacustre**, les choses se terminent. Il reste des finitions qui sont en cours notamment la signalétique. Le cheminement entre la piste cyclable et le tennis, est en attente d'une machine spécifique. Le grand parking, les allées sont goudronnées, ce qui est bien et justifie de faire payer le stationnement. Les espaces sont ainsi réellement valorisés.
  - **Dangerosité de l'aménagement routier sur la RD1508, traversée entre le parking tennis et le parking port-plage** : à la fin des travaux, il y aura un traçage au sol adapté avec une peinture réfléchissante. La ligne blanche en amont de 30/40 mètre va guider les usagers en se rétrécissant. Cela devrait permettre de prévenir du rétrécissement. Il faut attendre de finir l'aménagement et selon le résultat final, il sera encore possible de faire évoluer les choses.
  - **Cinéma** : l'entreprise titulaire du lot de Gros œuvre a été mise en liquidation. Dans le même temps, un marché a été relancé pour ne pas perdre trop de temps. Les autres entreprises continuent à avancer.
- **Composition des organes délibérants des EPCI**, le Préfet a saisi les Communes pour les informer qu'elles devront se prononcer sur le projet de répartition des sièges des communes. Cette proposition sera formulée par l'EPCI auquel elles appartiennent. Actuellement, le Conseil Communautaire de la CCSLA compte 34 sièges dont 6 pour Doussard. A l'avenir, deux possibilités :
  - si pas d'accord local, 27 sièges de droit
  - Sinon les communes membres doivent s'accorder unanimement sur une composition de 27 à 33 sièges.
- Lucie Littoz, indique que pour la Commune de Doussard, le travail à six représentants s'est bien réparti. Il est évident qu'avec 7 sièges cela serait encore mieux, mais il est important aussi de permettre aux petites communes d'avoir dans la mesure du possible 2 représentants, pour que leurs représentants puissent aussi se répartir le travail.

- Mme le Maire souligne que les représentants actuels des petites communes sont très impliqués dans leur travail et présents en commission.
- Il ressort qu'il est important de s'entendre pour aller au-delà de 27 sièges et prendre en compte la situation des petites communes pour qu'elles puissent prendre part efficacement aux travaux des commissions. C'est cette voie qui sera portée par Mme le maire lors du débat en CCSLA.
- **Information sur le parking « du presbytère »**, suite à délibération il faut entreprendre une démarche de désaffectation et ensuite délibérer en ce sens lors d'un prochain Conseil Municipal. Dans l'attente, la vente ne peut être passée et l'opération ne peut pas être lancée.
- **DSP Port** : intervention des services de la DDT qui considéraient que la DSP du Port entre l'Etat et la Commune n'autorisait pas la subdélégation. Un rendez-vous a eu lieu avec la Secrétaire Générale de la Préfecture et les services de la DDT. A l'occasion de cette rencontre, la possibilité de subdélégation a été confirmée. Il a été rappelé par ailleurs que le travail d'élaboration de la DSP devra se faire en partenariat étroit avec les services de la DDT. Les services de l'Etat seront donc conviés aux séances de travail de la commission DSP.
- **Gestion de l'eau potable** : suite au vote du 17 avril 2019, une rencontre avec la Secrétaire Générale de la Préfecture a eu lieu pour évoquer la situation. Les services préfectoraux partagent l'analyse du juriste sur la fragilité juridique d'un avenant supplémentaire à la DSP actuelle. Suite à cela, une rencontre avec Véolia a eu lieu afin qu'il puisse être proposé un avenant n°3 permettant une prolongation du contrat actuel de 9 mois. Il sera donc proposé au CM d'examiner ce projet d'avenant n°3 applicable à compter du 15 décembre 2019.
- **Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 19 juin 2019 à 19h00** et en entrée de séance, l'entreprise ENEDIS présentera le dispositif Linky.
- **Inaugurations à venir** :
  - 06 juin 2019 15h00 : Tennis
  - 24 juin 2019 : Voie verte à 16h30 ou 17h00 (horaire à confirmer), en vélos à Glières.
  - 28 juin 2019 à partir 10h15 : Port et pôle lacustre
- **Organisation du service urbanisme** : la CCSLA travaille sur un projet de mutualisation des services d'instruction du droit des sols. Cette proposition est intéressante pour la Commune de Doussard dans le cadre du départ en retraite annoncé de l'agent en charge de l'urbanisme à horizon d'avril 2020. Le coût du service pour Doussard serait de 20 360€.
- **Evènements sur la Commune**
  - 15 juin 2019 : Comité de jumelage organise le marché breton à Verthier de 8h à 14h.
  - 16 juin 2019 : Rando Cycliste : 4 circuits vélo et un circuit pédestre.
  - 30 juin 2019 : Vide grenier à Marceau
- Rappel les services de la Mairie seront fermés au public le week-end de l'ascension et le lundi de pentecôte.

L'ordre du jour étant épuisé, et les questions diverses ayant été toutes évoquées, Mme Le Maire clos la séance à 22h08.

*NOTE : tous les documents et conventions qui ne seraient éventuellement pas joints à la présente note sont disponibles à la consultation en mairie auprès du Directeur général des services.*

Fait à Doussard, le 29 mai 2019  
Michèle LUTZ – Maire de Doussard